

SECTION 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA LITTÉRATIE AVEC LES TIC DANS TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au Manitoba, chaque autorité scolaire mettra en œuvre le projet de *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études* sur une période de trois ans en commençant, en 2006-2007, en continuant le travail de recherche-action entrepris par chacune des divisions scolaires en 2005-2006.

	Mise en œuvre	Communication des résultats aux parents
2006-07	Certaines classes de la maternelle à la 8 ^e année	Modèle de communication pilote dans certaines classes
2007-08	Certaines classes de la maternelle à la 8 ^e année	Début de communication des résultats dans certaines classes
2008-09	Toutes les classes de la maternelle à la 8 ^e année	Communication des résultats pour tous les élèves de la maternelle à la 8 ^e année

La politique de mise en œuvre du projet de *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études* a été élaborée en consultation avec chacune des divisions scolaires du Manitoba pendant l'exercice de recherche-action. Sa mise en œuvre se traduira par des attentes uniformes pour tous les élèves de la maternelle à la 8^e année quant à l'amélioration de leur littératie avec les TIC. Elle fournira également aux écoles du Manitoba un cadre pour informer les parents sur les progrès de leurs enfants par rapport au continuum de développement de la *Littératie avec les TIC*.

Politique concernant la *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études*

Les écoles du Manitoba sont tenues de mettre en œuvre le projet de *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études* pour les élèves de la maternelle à la 8^e année, à compter de l'année scolaire 2006-2007, et la mise en œuvre doit être complète à la fin de 2008-2009.

Les écoles sont tenues de communiquer les résultats aux parents des élèves de la maternelle à la 8^e année, selon leur mode de communication existant. Le rapport des progrès de chaque élève en littératie avec les TIC sur le continuum de développement doit tenir compte du cadre suivant :

- communiquer des résultats dans trois compétences de *Littératie avec les TIC* :
 - l'utilisation de la pensée critique pour planifier et recueillir l'information avec les TIC;
 - l'utilisation de la pensée créative pour produire et communiquer l'information avec les TIC;
 - l'utilisation d'un sens de responsabilité et d'éthique avec les TIC.
- fournir des preuves de la littératie de l'élève avec les TIC et donner des occasions d'en discuter au cours d'entretiens réunissant les parents, l'enseignant et l'élève. De telles discussions peuvent être facilitées par :
 - un portfolio des travaux de l'élève;
 - un profil individuel de l'élève sur le continuum de développement de la *Littératie avec les TIC*.

Les écoles et les divisions commenceront à communiquer les résultats en 2006-2007 en mettant, à l'essai localement, leurs propres méthodes de communication. En 2007-2008, chaque école et division commencera à se servir de ce mode de communication et, en 2008-2009, le processus de communication sera complètement fonctionnel.

Responsabilité des divisions et des écoles

Chaque division scolaire et chaque école indépendante subventionnée devra élaborer un plan de trois ans pour la mise en œuvre du projet de *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études*, et les écoles devront l'intégrer dans leurs plans scolaires au cours des trois prochaines années. On s'attend à ce que les divisions scolaires et les écoles procèdent à la mise en œuvre du projet d'une façon qui reflète les besoins de leurs communautés ainsi que leur culture. Pendant l'année 2006-2007, le personnel de la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba consultera chacune des autorités scolaires au sujet de leurs plans de mise en œuvre.

Responsabilité des équipes de recherche-action

On s'attend à ce que le processus de mise en œuvre soit facilité par les membres des équipes de recherche-action qui ont acquis des compétences précieuses dans le domaine de la mise en œuvre de la *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études*. De plus, ils ont accepté de participer au perfectionnement professionnel et à l'encadrement d'autres éducateurs de leur école ou division en matière de *Littératie avec les TIC*. Les membres de ces équipes sont notamment des enseignants de la jeune enfance, des enseignants du cycle intermédiaire, des leaders scolaires ainsi que des conseillers en TIC et des conseillers pédagogiques.

Responsabilité des enseignants

Tous les enseignants de la maternelle à la 8^e année sont chargés de développer et d'évaluer le niveau de littératie avec les TIC des élèves dans tous les programmes d'études, et aussi d'en communiquer les résultats. En gardant à l'esprit la délégation graduelle des responsabilités dans le contexte du modèle d'enseignement explicite (voir page 19), les enseignants devront partager les responsabilités avec les élèves. Les autres membres de la communauté d'apprentissage, comme les orthopédagogues, les enseignants-bibliothécaires, les enseignants-mentors et autres pourront participer au besoin.

Responsabilité du ministère

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a appuyé la recherche-action sur la *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études* en prévoyant, sur une période de trois ans, six journées de perfectionnement professionnel et de planification du genre « formation des mentors » à l'intention des équipes de mise en œuvre de chaque division scolaire du Manitoba. Le ministère fournira également le soutien et les ressources suivantes en prévision de la mise en œuvre :

- le *continuum de développement de la Littératie avec les TIC*;
- des consultations avec les divisions et les écoles pour qu'elles élaborent et perfectionnent leurs plans de mise en œuvre;
- des portraits adaptés à l'âge des élèves décrivant le développement de leur niveau de littératie avec les TIC;
- une version simplifiée du continuum adaptée à l'âge des élèves pour permettre à ces derniers de participer aux activités d'évaluation;

- un site Web contenant des ressources, notamment des exemples de situations d'apprentissage, des échantillons de travaux d'élèves, des renseignements généraux à l'intention des enseignants et une foire aux questions sur la mise en œuvre;
- une communauté d'apprentissage en ligne avec des ressources pour appuyer les équipes de mise en œuvre;
- des occasions de perfectionnement professionnel en ligne au sein des écoles et des divisions scolaires;
- un livret de renseignements pour les parents sur la *Littératie avec les TIC dans tous les programmes d'études* que les écoles devraient distribuer en 2007;
- des grilles d'autoévaluation en ligne pour les enseignants afin de faciliter l'établissement d'objectifs de perfectionnement professionnel;
- des stages d'été pour les nouveaux membres des équipes de mise en œuvre des écoles ou des divisions scolaires;
- des modèles de rapport aux parents;
- une consultation permanente auprès de l'équipe de mise en œuvre de chaque école ou division scolaire;
- deux autres journées de perfectionnement professionnel du genre « formation des mentors » pour les équipes de recherche-action et de mise en œuvre, chaque année pendant la durée de la mise en œuvre;
- des activités constantes de recherche-action pendant toute la durée du processus de mise en œuvre;
- des comptes rendus sur les résultats de la recherche-action;
- le présent document et l'affiche du continuum de développement.